Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600941-20251216-D_2025_141-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2025-141

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2025.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Gaëlle DESPRÉS, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Jean-Pierre JOUBIOUX, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Christophe MOREAU, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Philippe COMBES pouvoir à Michèle LE ROMANCER, Jennifer RIO pouvoir à David DEMÉ, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Yannick LE CALVÉ, Dominique ILLIEN pouvoir à Serge LE VAGUERESSE.
Absents : /

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Signature d'une convention d'autorisation de déversement avec l'entreprise Guyader - 2026

Rapporteur : Yves THIEC, 7ème Adjoint

La convention de déversement au réseau public d'assainissement de l'entreprise Guyader, implantée dans la zone industrielle du Porzo étant arrivée à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention dans des termes identiques avec une nouvelle échéance fixée au 31 décembre 2025.
Le projet de convention est joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R2333-121 et suivants,
Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses article L1331-1 et suivants,

Entendu l'exposé de Yves THIEC, 7ème Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de déversement au réseau public d'assainissement de l'entreprise Guyader, implantée dans la zone industrielle du Porzo telle que jointe en annexe ;
- De donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH